LIBYE

L'année 1970 voit la confirmation pour la Libye des tendances esquissées en 1969. En politique extérieure les grandes affaires sont l'unité arabe et l'orientation socialiste de la diplomatie, ce qui n'empêche pas des relations avec les pays occidentaux (1). Ces orientations se retrouvent en politique intérieure : la Libye veut plus que jamais être un Etat arabe et socialiste, ainsi qu'il ressort des principales décisions prises durant l'année. Mais auparavant il nous faut voir comment la nouvelle équipe a su en dépit des péripéties de la vie politique prendre en main l'appareil d'Etat.

1. — Le gouvernement

On apprit au début de l'année que le colonel Qaddhafi avait été opéré de l'appendicite. L'annonce en a été faite après la réussite de l'opération, ce qui évita aux Libyens toute inquiétude. Le 10 janvier, ils surent qui tenait en main les destinées de la révolution, quand on publia la composition du Conseil de Commandement de la Révolution (2) : tous les militaires.

Le 16, Mahmoud Suleiman El Maghrebi, ministre des finances, présenta sa démission. C'était la troisième démission de ministre civil depuis octobre. Le 17, le C.C.R. forma un nouveau gouvernement qui se distingua du précédent par la présence de cinq militaires tous membres du C.C.R., alors que le gouvernement précédent n'en avait qu'un : le colonel Qaddhafi. Il est probable que des divergences se sont fait jour entre les civils — qui ont tous plus ou moins appartenu à des groupements politiques ou syndicaux d'opposition sous la royauté — et les jeunes officiers du C.C.R. Un autre fait confirma la prééminence de l'armée, c'est la création d'un Conseil national de défense présidé par le colonel Qaddhafi, et composé du Ministre de l'intérieur, du Chef du service de renseignement, du Chef d'état major de l'armée et de tous les membres que déléguera le C.C.R. Le Conseil se voyait attribuer des pouvoirs importants. Il se réunit une fois par mois en temps de paix et de façon permanente en temps de guerre.

Le 16 septembre, un important remaniement ministériel aboutit à un renforcement de la tendance. Quatre civils s'en allèrent et trois militaires (tous membres du C.C.R.) et un civil entrèrent en fonction. A l'exception du ministère du pétrole, tenu par M. Ezzedin El Mabrouk, tous les postes-

(1) Voir la chronique diplomatique de B. Etienne dans le présent *Annuaire*.
(2) *A.A.N.* (VIII), 1969 : 942.

clefs passèrent aux mains des officiers du C.C.R. Le 16 octobre, le commandant Jalloud cumulait ses fonctions de Vice-président du Conseil et de ministre de l'industrie avec celle de ministre du trésor, le capitaine Mechoushi étant nommé président du parquet général auprès du Tribunal du peuple. Le 17, le ministère de l'intérieur fut donné au commandant Khoueldi El Hamidi, son ancien titulaire, le commandant Abdel Moncir Huni devenant directeur général du service de renseignement. Enfin le 8 décembre le commandant Najm, ministre de l'unité et des affaires étrangères, démissionnait en raison de divergences avec le colonel Qaddhafi à propos des relations avec le Maghreb. L'intérim fut assuré par M. Abd El Ati El Obeidi. Ainsi à la scission entre les civils et les militaires pourrait bien s'ajouter des tiraillements entre militaires.

2. — Complots

On se souvient que le lieutenant-colonel Hawaz, ministre de la défense, et Ahmed Moussa, ministre de l'intérieur, avaient été arrêtés ainsi que 28 autres personnes et accusés d'avoir fomenté un complot contre la révolution. Le procès fut confié à un tribunal militaire d'exception présidé par le commandant Mohammed Najm qui s'ouvrit le 11 février. La liberté provisoire fut refusée aux accusés et pendant tout le mois de février et de mars on entendit les témoins. L'affaire devait être assez délicate puisque le 27 mars le tribunal ajourna son verdict. Mais le 24 juillet le colonel Qaddhafi révéla l'échec d'un autre complot où auraient trempé des personnalités de l'ancien régime ainsi que des agents étrangers. Des manifestations de soutien à la révolution parcoururent les rues. Assurément l'opinion fut secouée. Les manifestants se rendirent au Conseil des ministres où le colonel Qaddhafi les rassura : les auteurs de la conjuration seront sévèrement châtiés. Les manifestations durèrent plusieurs jours et une nouvelle harangue du colonel fut nécessaire le 30 juillet pour calmer l'opinion.

Quelques jours plus tard, le 7 août, le Tribunal militaire rendit son verdict sur le complot de décembre : MM. Hawaz et Moussa, radiés de l'armée, étaient condamnés à la détention perpétuelle; diverses peines de prison, de 1 à 13 ans frappaient la plupart des conjurés et six d'entre eux étaient acquittés. L'opinion ne fut pas satisfaite par ce verdict de clémence et des manifestations de protestation eurent lieu. Le même jour un décret du C.C.R. installait un nouveau tribunal militaire d'exception « pour faire droit aux vœux du peuple », présidé par le capitaine Soliman Chaïb. Le 17 octobre, ce tribunal condamnait MM. Hawaz et Moussa à la peine capitale. Sept détentions à vie étaient prononcées. Trois personnes étaient élargies pendant que les autres se voyaient infliger des peines de 3 à 7 ans de prison.

Quelle est la signification de ce chassé croisé ? Est-ce la rue qui a imposé aux militaires son verdict ? Ou bien, au contraire, existe-t-il encore des divergences dans l'armée à propos du complot de décembre, le commandant Najm apparaissant comme partisan de la clémence ? Le complot de juillet

a été, semble-t-il, découvert au moment crucial. La révolution ne manque pas d'ennemis; bien des indices en témoignent tel le colis piégé qui a explosé le 3 septembre à la poste de Tripoli. On ne s'étonnera donc pas des mesures sévères prises à l'encontre des personnalités de l'ancien régime et de mesures telles que la suppression de l'Université islamique senoussie le 25 novembre. Les services de sécurité furent renforcés par la création (8 février) d'une direction générale des enquêtes rattachée au ministère de l'intérieur et du gouvernement local, chargée de toute affaire intéressant la sûreté intérieure de l'Etat.

3. — La reprise en main de l'appareil d'etat

Le début de l'année fut placé sous le signe de la détente. Les fonctionnaires furent réintégrés en grand nombre. De même, les officiers de police, de la garde mobile et de l'armée (janvier-février). Le 24 mars, une amnistie générale pour les crimes et délits politiques commis avant le 1er septembre fut proclamée.

Peu à peu la machine administrative se remit à tourner. En mars commença la 1re session du Conseil supérieur de la magistrature. Mais cette administration ne pouvait plus fonctionner avec les pratiques du passé. Le 20 janvier, un comité consultatif technique était créé pour enquêter sur les irrégularités dans la réalisation des programmes de développement. Le même jour était promulguée une loi sur les profits illicites qui obligeait tous les hauts fonctionnaires libyens à déclarer l'origine et le montant de leurs revenus.

Divers décrets portant réorganisation des ministères et des services centraux virent le jour à intervalles réguliers pendant toute l'année. Une série de nominations et de mises à la retraite anticipée complétait cette reprise en main dont la plus importante a été celle des affaires étrangères (24 août). Le ministère de l'information était rattaché à l'éducation nationale le 17 mars. Le ministère de l'industrie, réorganisé, prenait le nom de ministère de l'industrie et des mines. Le ministère des travaux publics voyait ses services partagés entre le ministère du logement et de l'urbanisme, les municipalités et la compagnie générale d'électricité (2 novembre).

Le 6 octobre un décret du C.C.R. instituait des contrôleurs financiers du Trésor dont la tâche était de surveiller la comptabilité des ministères. Le 7, un office central de contrôle administratif, étroitement rattaché au C.C.R., était créé. Le premier soin de son président, le commandant Awad Ali Hamza fut de mettre en place des comités pour réaliser une réforme de l'administration (novembre).

Un nouveau découpage administratif divisa le pays en gouvernorats (muhafazhat), en districts ou cantons (moutassarafiyyat) et en circonscriptions administratives de base (moudirriyyat). De nouveaux gouverneurs étaient nommés. Le statut et le fonctionnement des conseils de gouvernorats, organes

de gestion dont les membres sont cooptés et élus, était édicté le 14 novembre. Le 7 décembre, les gouverneurs de province se réunirent pour étudier les problèmes de réforme de l'administration régionale et de la régionalisation.

4. — La récupération du patrimoine national

Cette récupération revêt divers aspects. La plus spectaculaire et celle qui emplit de joie les Libyens fut l'évacuation des bases par les forces américaines et anglaises. La base de Wheelus Field fut rendue par étapes au début de l'année et reçut le nom de Oqba ben Nafi, le célèbre conquérant arabe (30 juin). Tobrouk aussi fut évacuée dans la liesse populaire. Les fêtes de l'évacuation culminèrent le 20 juin avec la participation de nombreuses délégations étrangères.

Le 9 juillet à Misurata le colonel Qaddhafi annonça que d'importantes mesures seraient prises à l'encontre de la population italienne : ce furent les 21 la confiscation des terres et immeubles; l'obligation pour les Italiens d'avoir un permis de travail que délivrerait seul le Conseil des ministres; des restrictions importantes mises à l'exportation des biens italiens (23 juillet); enfin, le 3 août, les Italiens furent invités à cesser tout négoce en Libye. Cela ne manqua pas de provoquer des difficultés avec l'Italie ainsi qu'une forte émigration de la colonie italienne. Le 13 octobre, les boutiques confisquées étaient mises en vente (3).

Les Italiens ne furent pas les seuls à être frappés par de telles mesures. Le 9 février, les biens des israélites ayant quitté la Libye étaient mis sous séquestre et le 21 juillet toutes les terres et immeubles des israélites passaient à l'Etat, mais, à la différence des Italiens cette confiscation leur ouvrait droit à une indemnité.

Ces décisions visent à transformer les Libyens en propriétaires. C'est ainsi que 3 000 fermes gouvernementales représentant près de 100 000 ha furent distribués. La formule de l'autogestion était écartée.

Enfin sur le plan industriel et commercial d'autres mesures de nationalisation eurent lieu : nationalisation des titres que la banque Barclay détenait au sein de la Banque de la République (3/6); nationalisation de toutes les participations étrangères dans les compagnies libyennes de banque et d'assurances (22/12), et surtout le 4 juillet, nationalisation de toutes les compagnies étrangères d'importation, d'exportation et de distribution des produits pétroliers (4). Cette politique de nationalisation était assortie aussi d'une « libyanisation » du personnel des entreprises étrangères ou nationales. Le 9 janvier, par exemple, on apprenait que la compagnie d'aviation L.L.A. avait remplacé à Benghazi 80 % de son personnel étranger par du personnel libyen. Les

(3) Une loi du 3/5 réserve aux seuls nationaux libyens l'inscription au registre du commerce.

(4) Cette mesure est à replacer dans le contexte de la politique pétrolière libyenne. Voir la chronique économique de J.J. Régnier dans le présent *Annuaire*.

compagnies privées étaient invitées le 17 mars à soumettre leur plan de libyanisation du personnel au gouvernement. Enfin, pour empêcher peut-être les débauchages que ne manquerait pas de provoquer au sein des compagnies libyennes la supériorité financière des compagnies étrangères, les Libyens étaient contraints le 10 de demander une autorisation au ministère de l'intérieur s'ils voulaient travailler dans une compagnie non libyenne.

Il faut placer ici les mesures tendant à la récupération du « moi » national... Le 6 décembre, une circulaire rappela aux autorités locales la nécessité absolue de faire respecter les règlements sur les enseignes des boutiques qui doivent être rédigées en arabe. Le 25 janvier, étaient instituées deux commissions de censure des films, une pour Tripoli et une pour Benghazi. Elles devaient contrôler la présence obligatoire de sous-titres arabes, interdire tout film exaltant le colonialisme ou portant atteinte aux traditions musulmanes et à la révolution.

Signalons enfin sur le plan religieux deux faits à portée politique. La transformation de la cathédrale de Tripoli en mosquée qui fut appelée mosquée Abdel El Nasser (29/11); la réunion d'une importante conférence missionnaire musulmane (12 au 17/12) à laquelle participa le colonel Qaddhafi et cinquante délégués de pays ou organisations culturelles.

5. — Autres décisions importantes

L'année fut riche en décisions surtout sur le plan économique. Le budget fut adopté le 24 avril et l'agriculture s'y taillait la part du lion. Le développement régional est un des soucis majeurs du gouvernement et les complots du sud n'ont fait que le renforcer. Le 15 juillet, un Office de la réforme agraire et de la mise en valeur des terres agricoles était chargé d'élaborer une politique agricole en liaison avec le Conseil suprême de planification institué le 21. Une grande importance était donnée aussi aux communications, indispensables pour le développement régional (5).

En ce qui concerne l'industrie on créa un Centre libyen des recherches industrielles, qui devait étudier le marché et élaborer des projets. Ces projets seront mis en œuvre par la Société libyenne d'industrialisation, instituée à cet effet le 11 mars. La politique industrielle du gouvernement a été plusieurs fois affirmée et développée au cours de l'année : elle consiste dans la coopération entre le secteur public et le secteur privé. C'est ainsi que la LIPETCO est remplacée par la Société nationale libyenne des pétroles, dont un des objectifs est justement cette coordination entre l'Etat et les autres compagnies.

Le domaine culturel n'a pas été négligé puisque le 9/3, le gouvernement instituait une commission de 12 membres chargés de promouvoir une réforme de l'enseignement (6).

(5) Voir dans la presse les déclarations de Mokhtar El Karaout, ministre des communications.

(6) Voir la chronique sociale et culturelle de Mme Souriau dans le présent *Annuaire*.

Un certain nombre d'événements concernant l'information sont à noter. Le secteur ministériel correspondant a été rattaché à l'Education nationale. Une réunion tripartite tenue au Caire en juin a permis l'unification des réseaux à ondes courtes, des programmes de radio et de télévision et surtout la fusion des agences de presse. En août, l'agence *Reuter* perdit son monopole quand la *L.N.A.* signa un accord avec l'agence yougoslave *Tanyug*. Dans le domaine de la presse, *Eth Thawra* s'affirme comme le quotidien officiel national. Si *El Haqiqa* et *Er Raïd* se maintiennent, la plupart des journaux ne sortent plus ou ne paraissent qu'une fois par mois. Enfin les journalistes ont vivement ressenti la mort de Ali Ourayeth (15/8), directeur du nouvel hebdomadaire *El Balagh*.

*
**

Si l'on a pu constater au début de l'année quelques symptômes de détente, cela n'a pas duré. La méfiance est partout. Les militaires ont peur de la réaction et cette peur les coupe un peu de ceux qui voudraient ou pourraient les aider. Les dirigeants le savent et cherchent le contact avec des éléments sûrs. C'est ainsi que furent organisés divers colloques comme celui de Tripoli le 6 mai où les intellectuels libyens devaient débattre librement de l'orientation de la révolution libyenne. On ne s'avancera guère en disant qu'il a déçu et n'a pas trouvé son style. Autres exemples. Les associations tant syndicales que féminines furent dissoutes : elles dataient de l'ancien régime. On invita les travailleurs libyens à mettre sur pied de nouvelles associations car la révolution doit profiter avant tout à la classe ouvrière, mais en refusa cette faveur aux étudiants. De plus, la loi du 12 septembre sur les associations obligeait pratiquement toute association à adopter un même modèle de statut. Même les activités en faveur de la Palestine ont été placés le 12 février sous le contrôle d'un organisme d'Etat, le Fonds du Jihad créé le 12 janvier. Tout ceci semble bien marquer une certaine crainte des gouvernants.

La mort de Nasser a été en outre un choc pour les Libyens. Le père, le frère, l'ami, le guide — on ne sait trop comment le qualifier dans la psychologie libyenne — disparaissait. Cela ne fit qu'ajouter à l'insécurité de l'avenir et au manque de confiance.

La création le 24 mars d'un Bureau des plaintes, directement rattaché au C.C.R. et chargé d'examiner toute réclamation émanant des citoyens est un pas important qui diminuera certainement la distance qui existe entre les gouvernants et les gouvernés. Encore faudrait-il que ce Bureau ne reste pas le seul en son genre, qu'il ne se borne pas non plus à examiner les seules injustices de l'Ancien régime comme c'est le cas. Après l'enthousiasme de la révolution et de l'évacuation, il serait dommage que les Libyens retombent dans l'attentisme qui était le leur sous la monarchie.

Hervé BLEUCHOT